

L'ajournement

pour agrandir et rénover le bassin de radoub. On a également accordé à cette société un contrat de 39.4 millions pour la phase préliminaire du programme de construction de frégates de patrouille canadiennes. Comme sa concurrente, la société Scan Marine, elle a soumissionné la construction de six nouvelles frégates, ce qui représente un contrat de 2.6 millions de dollars. L'exécution de ce contrat à lui seul peut représenter 30,000 années-personnes de travail ou plus de 7,000 années-personnes sur dix ans.

On peut toujours faire mieux et je demande au député de se reporter à la déclaration du ministre selon laquelle nous ferons sous peu une annonce importante au sujet de cette importante question.

LES PARCS NATIONAUX—L'ÉCHANGE DE TERRAINS À BANFF—
ON DEMANDE L'ANNULATION DU PERMIS DE CONSTRUCTION. B)
ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, nous parlerons ce soir de la dégradation du magnifique parc de Banff qui, d'après le ministre, aurait été réclamée par Parcs Canada.

• (2220)

Voici les faits: tout d'abord, le ministre de l'Environnement (M. Roberts) chargé des parcs nationaux a délivré un permis autorisant la construction d'un immeuble de 76 logements dans le seul secteur boisé de la ville de Banff, dans le Parc national de Banff. Le ministre a prétendu que la division des parcs nationaux a délivré le permis et qu'il n'a rien à faire là-dedans. Toutefois, dans notre régime démocratique et représentatif, le ministre est comptable de son ministère. Si effectivement le ministre n'a rien eu à voir avec la délivrance du permis, pourquoi n'a-t-il pas bloqué le projet et fait une enquête approfondie quand l'affaire a été soulevée à la Chambre? C'est ainsi que tout autre gouvernement conscient de son rôle aurait agi.

En deuxième lieu, le ministre et Parcs Canada n'ont pas avisé la population de la région qu'un immeuble de 76 logements serait construit dans leur parc. Dans toute ville ou village, même dans le plus petit village de l'Alberta, le conseil, avant d'autoriser des travaux publics, avertit la population du quartier qui a alors l'occasion d'exposer son opinion. On avertit la population qu'on envisage de construire un immeuble d'appartements ou un autre édifice, et on lui demande de donner son avis. Parcs Canada n'a pas procédé de la sorte. Le ministre sait très bien que le projet est resté secret pendant plusieurs mois et si les gens en ont entendu parler, c'est uniquement grâce à une fuite publiée dans le *Crag and Canyon*. C'est alors que les gens ont été au courant du projet, et pas avant.

Troisièmement, le ministre a justifié l'échange de parcelles de terrain en disant que Banff a besoin de logements abordables. Les travailleurs de Banff ont besoin de logements abordables, mais le ministre n'a donné aucune garantie que dans cet édifice de 76 appartements, les loyers seraient abordables. La société a dit aux habitants de la région que les prix seraient aussi abordables que possible, et l'on parle de loyers de \$500 à \$800. C'est inadmissible de faire payer des loyers de \$500, \$600 ou \$800 par mois. Ils ne sont pas à la portée de personnes qui gagnent de \$800 à \$1,200 par mois. Le ministre n'a offert aucune garantie sur les loyers et la société va demander le plus possible, selon la loi du marché.

Quatrièmement, l'échange de terrain ou le parc évalué par Parcs Canada à \$1,368,000 contre cinq parcelles que je considère valoir environ \$600,000, mais qui, selon le ministre, valent \$900,000. Si l'on prend les chiffres du ministre cela laisse une différence de plus de \$400,000 en faveur de Buchanan et compagnie. Les terrains de Buchanan et de ses associés pouvaient permettre la construction d'environ 20 logements, tandis qu'on peut en bâtir 76 sur le terrain donné par Parcs Canada. Y a-t-il une compagnie au Canada qui refuserait une offre comme celle-là? Et qui plus est, l'ensemble de la transaction s'est faite par voie de négociations, et non par soumission publique ou vente aux enchères.

Cinquièmement, le ministre n'a pas saisi le Conseil du Trésor de cette transaction. Apparemment, il avait été surpris du refus du Conseil du Trésor en décembre 1981, et il n'a pas couru le risque d'un autre refus, surtout pour une transaction dont il prétend tout ignorer.

Sixièmement, le ministre n'a pas déclaré le projet au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales.

En conclusion, comme je l'ai dit au ministre en comité l'autre jour, la transaction a été faite sous la table et il le sait. Le ministre n'a rien répondu. Comme l'a déclaré l'agent de développement de Parcs Canada à Banff, lorsqu'il a démissionné, «l'affaire sent très mauvais». Je prie le ministre de sauver le parc, d'annuler le marché, d'écouter ce que les gens ont à dire dans la presse de toutes les parties du Canada, et de construire le projet ailleurs qu'à Banff; sauvons le parc!

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député de Bow River (M. Taylor), est un joueur de hockey de premier ordre. Ce soir encore, nous avons vu l'opposition patiner autour des véritables questions que pose l'affaire à l'étude.

Au cours des derniers jours, il y a eu de nombreuses allégations à la Chambre au sujet de cet échange de terrain dans le Parc national de Banff. Les faits cités par nos vis-à-vis étaient en grande partie erronés et leurs questions étaient souvent formulées sous forme d'insinuations au lieu d'être fondées sur des prémisses claires et factuelles. Je voudrais en donner un certain nombre d'exemples.

Premièrement, le député a dit que nous n'aurions pas dû permettre que l'on détruise un magnifique parc. Où est ce parc? Dans une région zonée R3. Tout cela est du domaine public depuis 1972. Il en a été question publiquement en 1972 ainsi qu'en 1980. Autrement dit, on peut considérer ce projet comme étant vraiment compatible avec les fins auxquelles cette propriété a été désignée.

• (2225)

Il y a aussi un autre malentendu, le deuxième. Le député a dit qu'on aurait dû demander des soumissions publiques avant d'échanger la propriété. En l'occurrence, cela aurait été impossible puisque la proposition elle-même consistait à échanger des terrains. Des hauts fonctionnaires de Parcs Canada ont recommandé un échange parce qu'ils voulaient éviter qu'on ne construise plus de logements sur le terrain original de l'entrepreneur.